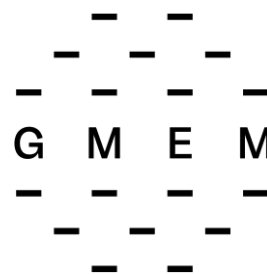




# ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2022-2023

NOM DU PROJET	Parcours Initiation - GMEM	
PARTENAIRE	GMEM	
NIVEAUX CONCERNÉS	PERIMÈTRE	DOMAINE
Collège (tous niveaux)	Marseille et alentours	Musique (musique de création)
CONTRIBUTION AU PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE DES ELEVES		
RENCONTRER	PRATIQUER	CONNAÎTRE
<p>Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres</p> <p>Échanger avec un artiste, un créateur, un scientifique ou un professionnel de l'art et de la culture</p> <p>Appréhender des œuvres et des productions artistiques</p>	<p>Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production</p> <p>Mettre en œuvre un processus de création</p> <p>S'intégrer dans un processus collectif</p> <p>Réfléchir sur sa pratique</p>	<p>Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique</p> <p>Utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel</p> <p>Mettre en relation différents champs de connaissances</p> <p>Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre</p>
Œuvres, lieux, professionnels rencontrés	Pratique artistique proposée aux élèves	Champs de connaissance explorés
<p>Découverte des musiques de création, exploration d'œuvres de répertoire.</p> <p>Découverte des locaux du GMEM et des professionnels y travaillant.</p>	<p>S'initier par la pratique à la création musicale et aux projets mis en œuvre au sein du GMEM. (ateliers d'improvisation, réalisation d'enregistrement etc.)</p>	<p>Développer l'esprit créatif et susciter la participation de chacun des élèves par la pratique.</p> <p>Offrir aux élèves des clés d'écoute et de compréhension. Éveiller leur sensibilité artistique.</p>

## PRÉSENTATION DU PROJET

Le Parcours Initiation a été imaginé afin de permettre aux collégiens d'explorer le champ des musiques de créations. Il se décline en plusieurs phases sur une année scolaire qui ont pour objectif d'offrir aux élèves des clés d'écoute et de compréhension mais aussi d'éveiller leur sensibilité artistique :

- Atelier Découverte des musiques électroacoustique (novembre),
- Séance d'Écoutes Commentées avec un compositeur associé au GMEM (février ou mars),
- Spectacle à choisir lors du festival Propagations organisé par le GMEM (mai).

*Les enseignants peuvent choisir de participer à tout ou partie de ces propositions selon leurs envies.*



*Ateliers de découverte des musiques électroacoustiques / Novembre 2019*    *Écoutes commentées / février 2020*



*Séance scolaire Festival Les Musiques 2019*

## LES GRANDES ETAPES DU PROJET

- Atelier de découverte des musiques électroacoustiques (**en novembre**)

Cet atelier de pratique propose aux élèves et enseignants de venir passer une demi-journée dans les studios du GMEM, pour une séance de découverte des outils et des langages de la création musicale d'aujourd'hui. Par un travail autour de l'improvisation et de la manipulation d'objets sonores, les participants sont amenés à explorer les différents univers qui constituent les musiques électroacoustiques, électroniques et expérimentales.

À partir de sons concrets, synthétiques et du détournement d'instruments, les élèves sont initiés à la création musicale collective, et sensibilisés à l'écoute à travers les technologies de l'électroacoustique (spatialisation et transformation sonore notamment).

**Durée :** 3h

**A la charge de l'établissement :** tarif sur demande\*

- Écoutes commentées (**en février ou mars**)

Les Écoutes Commentées sont des moments de rencontre et de partage avec un compositeur associé au GMEM : une belle occasion de découvrir, dans des conditions originales, des univers artistiques singuliers et exigeants.

Immergés dans un dispositif sonore, les élèves découvrent les musiques électroacoustiques d'hier et d'aujourd'hui diffusées sur un orchestre de hauts-parleurs.

Chaque œuvre diffusée est entremêlée d'échanges et de commentaires d'écoutes avec le compositeur. Le programme spécifique choisi par le compositeur peut-être envoyé aux enseignants, en amont de l'écoute, en vue de préparer les élèves à leur venue.

**Durée :** 1h30

**A la charge de l'établissement :** 4 euros par élèves\*

- Spectacle en séance scolaire, à choisir parmi la programmation du Festival Propagations (**mai**)

Les enseignants sont invités à choisir dans la programmation un spectacle auquel assister avec leur classe. Des temps de médiation sont proposés en amont en classe pour préparer les élèves à leur venue au spectacle. Les représentations proposées ainsi que les répétitions sont organisées en temps scolaire.

**Durée :** 1h

**A la charge de l'établissement :** 4 euros par élèves\*

## CONTACTS

Arnaud Julien, Chargé du pôle Transmission

**mail :** [arnaud.julien@gmem.org](mailto:arnaud.julien@gmem.org)

**Tél :** 04 96 20 60 18

**Adresse :**

**GMEM - Centre National de création musical**

Friche la Belle de Mai, 41 Rue Jobin, 13003 Marseille

Plus d'informations sur nos projets : <https://gmem.org/publics/scolaires/>

## MODALITÉS D'INSCRIPTION DANS ADAGE

Les demandes de participation aux PROJETS DAAC se font uniquement sur ADAGE entre le 25 avril et le 31 mai 2022.

A savoir : Les IEN ou les chefs d'établissement devront valider toute demande déposée dans ADAGE.

ADAGE est accessible via le portail ARENA avec vos identifiants académiques :  
mail professionnel nominatif [prenom.nom@ac-aix-marseille.fr](mailto:prenom.nom@ac-aix-marseille.fr)

Pour inscrire un projet, il est nécessaire d'avoir des droits de rédacteur, que vous devez demander à votre chef d'établissement, seulement si vous n'avez encore jamais renseigné ADAGE (lors du recensement ou des appels à projets).

Pour déposer votre demande :

- Sur la page d'accueil d'ADAGE, cliquer sur le bouton vert « OUVERT » dans la campagne d'appel à projets
- Sur la page « Monter son projet d'éducation artistique et culturelle », cliquer sur « Créer un nouveau projet. »
- Renseigner les rubriques 1, 2, 3 uniquement.

Important : Au moment de la saisie du projet, ne pas tenir compte des mentions « étapes à compléter » et « ce champ est obligatoire » pour les rubriques 4, 5, 6. Il s'agit d'une obligation générée par le paramétrage national de l'application indépendante de notre volonté.

**VOTRE PROJET EST BIEN ENREGISTRÉ MÊME SANS RENSEIGNER CES RUBRIQUES.  
VOTRE PROJET EST CONSULTABLE DANS L'ONGLET « MONTER SON PROJET. »**

## MODALITÉS FINANCIÈRES

Sous réserve des crédits PEAC disponibles pour l'année scolaire 2022-2023, ce projet pourra être soutenu financièrement par la DAAC pour les classes de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, non concernées par le pass culture.

Une offre pass culture pourra être associée à ce projet pour les classes de la 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. Cette offre devra être co-construite entre l'établissement scolaire et la structure partenaire et validée par le chef d'établissement.

## MODALITÉS DE SÉLECTION

Les demandes de participation à un PROJET DAAC sont examinées par des comités de pilotage partenariaux, qui se tiendront début juin 2022. Les résultats de ces comités seront communiqués par courriel mi juin 2022.